

37^e ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER
3 au 7 octobre 2023



RESOLUTION FIN/3/10.2022

Objet : Analyse du Budget de l'AFE et proposition de suppression de la visioconférence mise en place pour la période COVID 19.

CONSIDÉRANT

- le coût important de la retransmission de la visioconférence : 44 000 Euros pour la 35^{ème} session et 21 000 Euros pour la 36^{ème} session pour le budget de l'AFE.
- l'évolution de l'épidémie de Covid 19,
- la fin des mesures restrictives de rassemblement,
- le très faible nombre de Conseillers utilisant cette option de visioconférence aussi bien séance plénière qu'en commissions,
- l'existence d'outils de visioconférence moins onéreux pour permettre ponctuellement les retransmissions.

DEMANDE

- La suppression de l'utilisation de cet outil aussi bien en séance plénière qu'en commission.
- Le maintien de la rediffusion sur internet de la séance plénière sans intervention à distance des orateurs.